

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

/// Généralités

Sauf accord préalable, les commandes reçues sont soumises aux conditions générales indiquées ci-dessous :

/// Commandes

Toutes commandes téléphoniques seront confirmées par courrier.

/// Facturation

Les factures sont établies aux prix et conditions en vigueur à la date de la facturation.

Le paiement des réductions éventuelles s'effectue sous forme d'avoir ; il est subordonné au règlement de toutes les factures à échéance et au respect des engagements commerciaux. En raison des variations possibles du coût de la main-d'œuvre et des matières premières, les tarifs, de même que les conditions de fourniture, pourront être modifiés à tout moment et sans préavis.

/// Délais

Les délais sont donnés à titre indicatif et tout retard ne pourra donner lieu à des pénalités, dommages et intérêts.

/// Livraisons

Les matériels vendus transitent aux risques et périls du client, même en cas de retour ou d'envoi effectué franco de port ou contre-remboursement ; il lui appartient de faire toutes les réserves nécessaires et d'exercer tous recours éventuels contre les transporteurs en cas de retards, d'avaries ou de manquants. Les livraisons sont réalisées au fur et à mesure des possibilités.

En cas d'impossibilité de fournir tel ou tel matériel, comme de livrer dans le délai convenu, il ne pourra être réclamé de dommages-intérêts.

/// Réclamations

Les réclamations concernant les pièces manquantes ou présentant des vices apparents devront être formulées à peine de forclusion :

- Lors de l'enlèvement des marchandises, quand le client prend livraison dans notre agence ;
- Dans la journée de la réception, quand elles sont livrées par nos soins, au domicile du client, ou en tout lieu indiqué par celui-ci.

/// Paiements

Nos factures sont payables à la date indiquée sur nos factures (chèque bancaire à réception) Escompte de 0 pour tout paiement anticipé.

Tout retard de paiement entraînera des pénalités de retard de 2 % mensuel pour non-respect de la date de règlement prévue aux conditions générales de vente.

/// Travaux sur devis

Sauf convention contraire, la validité des devis est de deux mois.

Les fournitures et travaux d'installation sont limités exactement aux matériels et aux travaux désignés dans le devis.

Les études, plans et documents fournis par SRTC doivent lui être rendus au cas où la commande ne lui serait pas confiée, même si une participation forfaitaire a été demandée au client pour leur établissement. Ces documents ne peuvent être copiés, reproduits, communiqués ou exploités, sans l'autorisation de la Société.

/// Attributions et juridictions

Tout contrat conclu avec la Société SRTC est régi et interprété conformément au Droit français. Le tribunal d'Orléans est seul compétent pour régler toutes contestations ou litiges résultant des présentes Conditions Générales de Vente, et de tout contrat et document s'y rapportant, quelles que soient les modalités acceptées et même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

/// Réserves de propriété

Nous nous réservons la propriété des marchandises vendues, jusqu'au paiement intégral du prix convenu et des taxes annexes.